

Programme de surveillance des « Espèces commerciales »

Philosophie générale du programme :

Le programme « **Espèces commerciales** » a pour finalité de permettre **l'évaluation de l'état écologique des stocks des espèces exploitées** prises comme référence dans le cadre de la définition du bon état écologique (descripteur relatif aux espèces exploitées à des fins commerciales). Pour cela il décrit la collecte de données relatives aux stocks exploités considérés et aux prélèvements réalisés sur ces espèces. Ces éléments contribuent également à l'évaluation de l'état écologique au titre des descripteurs « biodiversité » et « réseau trophique ». Le programme concerne également le suivi de la localisation de l'activité de pêche (professionnelle / récréative) dans le but de contribuer à l'évaluation des pressions et impacts de cette activité sur les espèces et les habitats (principalement au titre du descripteur « habitats benthiques et intégrité des fonds »).

Structuration :

Ce programme est composé de **6 sous-programmes** :

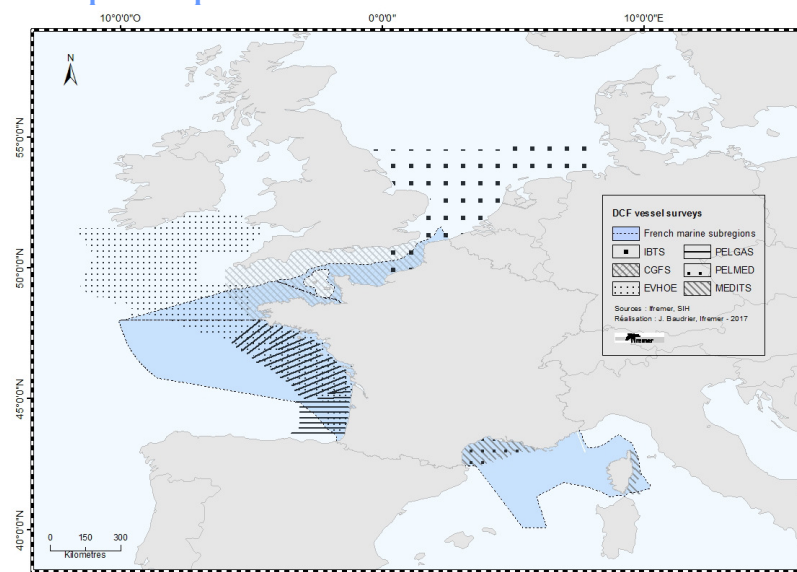
SP 1 : Pêche professionnelle
 SP 2 : Pêche récréative
 SP 3 : Échantillonnage des captures et paramètres biologiques
 SP 4 : Campagnes de surveillance halieutique
 SP 5 : Interactions entre oiseaux et activités de pêche
 SP 6 : Interactions entre mammifères marins et tortues marines et activités de pêche

} Activités et pressions : D3C1-D1C2-D1C3-D1C4-D3C1-D3C2-D4C2-D4C3
 } Impacts et état des stocks halieutiques : D1C2-D1C3-D1C4-D2C1-D3C1-D3C2-D3C3-D4C2-D4C3-D4C4

Ils reposent sur **26 dispositifs de suivis**, dont **18 existants sans modification à prévoir par rapport à leur vocation initiale** et **8 existants avec des adaptations à prévoir ou nouveaux à créer** pour répondre aux besoins de la DCSMM.

Les sous-programmes 5 et 6 sont traités au sein des programmes « Oiseaux » et « Mammifères marins et tortues ».

Principaux dispositifs de suivi mobilisés :



Le programme repose sur :

- des **dispositifs impliquant les professionnels de la mer** ;
- des **déclarations des marins pêcheurs** (activité, espèces exploitées...) et des structures professionnelles ;
- des **suivis réalisés à terre**, au débarquement ;
- de **nombreuses campagnes halieutiques** réalisées à la côte et au large (carte des campagnes DCF ci-contre), ciblant les différents compartiments de l'écosystème (ressources benthiques, démersales et pélagiques) ;
- des **enquêtes téléphoniques et de terrain** pour le suivi de l'activité de pêche récréative.

Coût estimé de la mise en œuvre (estimations 2014) :

Le coût total de la mise en œuvre du programme de surveillance « Espèces commerciales » est de **13 540 k€/an**, soit **27 % du coût total annuel estimé pour mettre en œuvre l'ensemble de la surveillance DCSMM**. **13 290 k€/an** correspondent à de la surveillance existante et **250 k€/an** correspondent à des évolutions de dispositifs existants et à des créations de dispositifs nouveaux pour répondre aux besoins de la DCSMM.

Principales orientations pour le premier cycle de mise en œuvre (2014-2020) :

- Le programme repose essentiellement sur des **dispositifs existants, mis en œuvre dans le cadre de la politique commune de la pêche**.
- Pour ce premier cycle, les modifications apportées à ces dispositifs existants portent en priorité sur les sous-programmes « **pêche récréative** » et « **pêche professionnelle** » : elles visent à améliorer la géolocalisation des navires de pêche de moins de 12 mètres et à renforcer le suivi de l'activité de pêche de loisirs.
- Une action transversale à plusieurs programmes est également destinée à **optimiser les campagnes pour la collecte de données DCSMM au large**.

État d'avancement 2018 de la mise en œuvre opérationnelle :		
Sous-programme (SP)	Action de mise en œuvre	Avancement 2017
Sous-programme 1 : Pêche professionnelle	Extension de la couverture spatiale et du nombre de porteurs équipés d'un dispositif de géolocalisation.	Non débutée.
	Reprise des dispositifs existants.	En cours.
Sous-programme 2 : Pêche récréative	Renforcement du suivi de l'activité de pêche récréative.	En cours.
	Reprise des dispositifs existants.	En cours.
Sous-programme 3 : Échantillonnage des captures et paramètres biologiques des espèces cibles	Marquage par des observateurs d'espèces rares capturées, prélèvement et conservation de tissus musculaires destinés à un suivi des signatures isotopiques des principales espèces.	Action suspendue dans l'attente de l'évolution du dispositif support : OBSMER (Observation à bord des navires de pêche commerciaux).
	Reprise des dispositifs existants	En cours.
Sous-programme 4 : Campagnes de surveillance halieutique	Optimisation des campagnes DCF pour la collecte de données au large.	Réalisée.
	Reprise des dispositifs existants.	Réalisée.

Exemple d'un suivi existant dont les données collectées contribuent à l'évaluation 2018 des eaux marines DCSMM :

SP4 - L'optimisation des campagnes halieutiques DCF (IBTS, PELGAS, MEDITS, PELMED, CGFS, EVHOE – cf. carte page précédente) a permis dès 2016 de déployer des suivis complémentaires aux évaluations des stocks commerciaux : microplastiques, macrodéchets de fond, macrodéchets flottants, oiseaux, mammifères marins, zooplancton gélatineux, situation AIS (bruit), contaminants, réseaux trophiques (calorimétrie, isotopes, contenus stomacaux) et hydrologie (mesures automatisées et observations *in situ*). La plupart de ces données ont été mobilisées pour l'évaluation des eaux marines 2018.

Exemple d'un nouveau suivi mis en œuvre en 2018 :



SP2 - En 2016, un important travail été mené sur le suivi de la pêche récréative dans le cadre du règlement DCF et en lien avec le renforcement requis au titre de la DCSMM. L'étude réalisée propose la mise en œuvre de scénarios permettant d'améliorer les évaluations des stocks exploités. Une liste de 7 à 9 espèces a été retenue par sous-région et pourra être adaptée lors des prochains cycles. Le nouveau dispositif de surveillance est basé sur une enquête téléphonique couplée à une enquête panel. Il a été lancé en novembre 2017 par **FranceAgriMer**.

Figure ci-contre : Pêche récréative à la palourde sur la plage de la Bernerie-en-Retz – cliché J. Baudrier, Ifremer.

Perspectives 2019 :

SP2 - La surveillance de l'activité de pêche récréative sera poursuivie en 2019. Suite à l'enquête exploratoire lancée fin 2017 et dédiée à l'estimation des bases statistiques permettant d'identifier la population de pêcheurs et tous les grands types d'activités, un recrutement de panelistes a été opéré. Ils auront pour mission de compléter des carnets de pêche à partir de 2018, pour les espèces ciblées au titre du règlement DCF et de la DCSMM.

Contacts : Coordination du programme Ifremer (J. Baudrier) – Pilotage scientifique Ifremer (E. Foucher).

Sources des illustrations : Ifremer.

Sigles : CGFS (Channel Ground Fish Survey) - DCF (Data Collection Framework) - EVHOE (Évaluation des ressources Halieutiques de l'Ouest Europe) - IBTS (International Bottom Trawl Survey) - MEDITS (MEDiterranean Trawl Survey) - PELGAS (PELagiques GAScogne) - PELMED (PELagiques MEDiterranée).

Pour en savoir plus : www.ecologique-solidaire.gouv.fr